

France: Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain
Marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur du quartier Rétimare Briquerie à Yvetot

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur: Logement et équipements collectifs

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre: Marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur du quartier Rétimare Briquerie à Yvetot

Description: Pour atteindre les Objectifs de Performance Energétique et Environnementale, sont confiées au Titulaire les prestations suivantes : # La conception, la réalisation d'un programme de Travaux relatifs aux Installations Primaires, y compris le suivi la gestion et le dépôt des Autorisations Administratives et des demandes de subventions : la nouvelle chaufferie centrale de production de chaleur (biomasse/gaz), les nouveaux réseaux de distribution de chaleur (remplacement des existants et création pour les nouveaux bâtiments) et les postes de livraison de chaleur primaires dans les sous-stations existantes et futures (raccordement et échangeurs primaires compris régulation) ; # Le financement du programme de Travaux ; # La gestion déléguée du Réseau de Chaleur : o Le suivi énergétique ; o La production, la distribution et la fourniture d'énergie thermique jusqu'aux Sous-Stations ; o La gestion des relations avec les abonnés, et notamment conclure les Polices d'abonnement et percevoir les recettes dues par les Abonnés ; o L'exploitation, l'entretien et la maintenance des Installations Primaires ; o Le gros entretien, le renouvellement et la garantie totale des Installations Primaires ; Le Titulaire assure ses missions dans le respect : # du principe de continuité du Service ; # de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que des règles de l'art ; # de l'ensemble des prescriptions et exigences pièces contractuelles ; Objectifs de performance : Le Titulaire retenu s'engagera sur des Objectifs de Performance Energétique et Environnementale : (a) Atteindre et maintenir sur la durée du Marché les Objectifs de Performance Energétique suivants : A minima respecter les seuils réglementaires ainsi que les conditions d'éligibilité aux aides du Fonds Chaleur (dont temps de fonctionnement à puissance nominale de la chaudière biomasse supérieur à 1200 heures par an), à la date de remise de l'offre finale. A l'issue de la première période de chauffe complète suivant la Date Effective de Réception totale des Travaux : # Taux de couverture ENR (minimum de 75%) # Rendement thermique biomasse à puissance nominale (minimum de 85%) # Rendement de distribution (minimum de 85%) (b) Atteindre et maintenir sur la durée du Marché les Objectifs de Performance Environnementale suivants, dès la Date Effective de Réception totale des Travaux : # Rayon d'approvisionnement de la biomasse (maximum égal à 100 km quelle que soit la nature de la biomasse utilisée) # Seuil d'émission de poussières (maximum égal à 34 mg/Nm3 à 6% O2) (c) Atteindre et maintenir sur la durée du Marché des Objectifs de Performance Qualité et Continuité du Services suivant, dès la Date Effective de Réception totale des Travaux : # Remise en route de la fourniture de Chaleur inférieure à une (1) journée # Interruption de la fourniture de Chaleur inférieure à une (1) heures # Insuffisance de la fourniture de Chaleur inférieure à quatre (4) heures # Durée des interventions de GER inférieure à quatre (4) heures d'interruption # Nombre des interventions de GER inférieure avec interruption à 2 par an hors période de chauffe et 1 en période de chauffe

Identifiant de la procédure: aeaede11-7e31-47e8-9ab7-02d8c26c5de3

Identifiant interne: 2026DT34

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1 Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232140 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

Nomenclature complémentaire (cpv): 09323000 Chauffage urbain

2.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où

Informations complémentaires: Nom officiel et type de pouvoir adjudicateur : Association Syndicale Libre (ASL)

Rétimare Briqueterie Les Etangs Adresse Postale : 5 rue Saint Pierre 76 190 YVETOT Type de procédure : Le marché est passé selon une procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 3° du Code de la commande publique. La procédure avec négociation est régie par les articles L.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique. La procédure avec négociation est la procédure par laquelle l'acheteur négocie les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques. La procédure avec négociation comprend deux phases successives : (phase 1) remise des candidatures fixée au 9 septembre à 12h00 suivie de la sélection des candidatures admises à présenter une offre, puis (en phase 2) la sélection des offres, qui comprend la remise d'une offre initiale, la conduite des négociations avec les soumissionnaires et, enfin, la remise des offres finales avant l'attribution du marché. S'agissant du montant contractuel : Le Marché est décomposé en une tranche ferme et de deux tranches optionnelles au sens des articles R.2113-4 et suivants du Code de la commande publique. Ces tranches permettent à l'ASL d'adapter le périmètre du réseau de chaleur à l'évolution des raccordements et des projets immobiliers du quartier. Tranche ferme en TF-périmètre de base contenant 21 immeubles du périmètre actuel (+ PSE 1 / 2 / 3 / 4 / 5 si elles sont retenues) + chaufferie Biomasse/Gaz + réseaux + sous-stations + 3 bâtiments à raccorder : Cap Nord, Bergen (SEMINOR), Latham (LOGEAL) Une tranche optionnelle 1 contenant : TF + futur projet 60 logements rue de Coddeville (LOGEAL) Le périmètre des tranches est susceptible d'évolution en cours de procédure. Toute évolution sera communiquée simultanément à l'ensemble des soumissionnaires dans le respect du principe d'égalité de traitement. Elle ne pourra avoir pour effet de modifier substantiellement les conditions de la mise en concurrence. Les soumissionnaires seront tenus de présenter une offre complète portant sur la tranche ferme et les deux tranches optionnelles. Une offre ne portant que sur la tranche ferme ou sur une partie seulement des tranches sera irrégulière. En conséquence, chaque soumissionnaire devra remettre, dans son offre : - une décomposition distincte des prix pour chaque tranche ; - les études de conception pour les trois périmètres ; - Un planning de réalisation distinct pour chaque périmètre. L'affermissement de tout ou partie des tranches optionnelles relève de la seule décision du Pouvoir Adjudicateur : - La tranche optionnelle 1 sera affermée au cours de l'exécution du Marché, sa date de mise en oeuvre restant à déterminer en fonction de l'avancement du projet de raccordement. Il est notifié au Titulaire par ordre de service, à tout moment pendant la durée d'exécution du Marché. L'affermissement d'une tranche optionnelle emporte application immédiate de l'ensemble des clauses du Marché à la tranche concernée, sans avenant. L'absence d'affermissement d'une tranche optionnelle ne donne droit à aucune indemnité pour le Titulaire. Le Marché comprend deux Prestations Supplémentaires Éventuelles portant sur le raccordement des immeubles suivants : # PSE 1 : immeuble SCI rue des Bergeries (anc. SNCF) ; # PSE 2 : copropriété Les Écureuils ; # PSE 3 : Centre social Saint Exupéry (ville) ; # PSE 4 : Médiathèque, Conservatoire intercommunale, siège actuel et nouveau siège com com ; # PSE 5 : autres bâtiments ville Centre culturel Les Vikings ; Les PSE sont des prestations complémentaires qui s'ajoutent à l'offre de base. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de les retenir ou non au moment de l'attribution du Marché. Les soumissionnaires sont tenus de chiffrer chaque PSE dans leur offre, de manière distincte de l'offre de base. Une offre ne comportant pas de prix pour les PSE sera déclarée irrégulière. Si le Pouvoir Adjudicateur décide de retenir une ou plusieurs PSE, il procède à l'examen et au classement des offres en prenant en compte l'offre de base et les PSE retenues réunies. La non-retenue d'une ou plusieurs PSE ne donne droit à aucune indemnité pour le Titulaire.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires: Conditions générales de participation : Groupement candidat : Les candidats pourront se présenter à l'attribution du contrat sous la forme d'un groupement d'entreprises avec un mandataire unique (groupement candidat). Conformément à l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, la forme du groupement après attribution peut être imposée par le Pouvoir Adjudicateur, si cette transformation est nécessaire à la bonne exécution du contrat. Le groupement imposé sera de nature conjointe avec le mandataire solidaire. Le mandataire sera librement désigné par le groupement pour toute la durée du marché. Les mêmes documents sont produits par chacun des cotraitants. Prestations réservées et compétences requises : Les prestations objet des accords-cadres sont partiellement réservées à une profession déterminée : Architecte au sens de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture (ou équivalent pour les candidats non établis en France). Chaque accord-cadre sera conclu avec une équipe pluridisciplinaire justifiant a minima des compétences suivantes, pouvant notamment être mobilisées par voie de cotraitance, de sous-traitance ou par tout fournisseur : # Conception architecturale et maîtrise d'oeuvre ; Études techniques et acoustiques ; # Réalisation de travaux chaufferie et VRD y compris réseaux enterrés ; # Exploitation de réseau de chaleur ; Les candidats indiquent, dès le stade de la candidature, la manière dont chacune de ces compétences sera couverte au sein de leur équipe. Les candidats indiquent les sous-traitants s'ils sont déjà connus à ce stade et fournissent les documents conformément à l'article 10.5 du règlement d'appel public à candidature. Equipe de maîtrise d'oeuvre : Conformément aux dispositions de l'article L.2171-7 du Code de la commande publique, le candidat identifie l'équipe de maîtrise d'oeuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation. Interdictions : Il est interdit à une même personne juridique d'être présente dans plusieurs candidatures, que ce soit en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements candidats. Si un même sous-traitant ou fournisseur est présent au sein de plusieurs candidatures, chaque candidat est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout risque de distorsion de concurrence résultant d'une telle situation, et d'en informer le Pouvoir Adjudicateur dès qu'il en a connaissance. Capacités d'autres opérateurs économiques : Le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entre eux (notamment sous-traitance). Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre. Documents à produire pour les sous-traitants : • Les mêmes documents justificatifs de ses capacités que ceux exigés pour le candidat (à l'exception du Formulaire DC1) ; • Un engagement écrit du sous-traitant (Formulaire DC4 ou équivalent).

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5 Lot

5.1 Lot: LOT-0001

Titre: Marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur du quartier Rétimare Briquerie à Yvetot

Description: Voir description plus haut dans le présent avis d'appel public à candidature et dans le règlement d'appel public à candidature mis en ligne sur le site www.marches-securises.fr

5.1.1 Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232140 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Seine-Maritime (FRD22)

Pays: France

Informations complémentaires:

5.1.3 Durée estimée

Durée: 22 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Informations complémentaires: La durée du Marché est fixée à 22 ans à compter de la Date d'Entrée en Vigueur du Marché. La durée du Marché est justifiée par les objectifs généraux du Marché. Le Marché comprend les Phases suivantes, en partie concomitantes : - Une Phase de Conception Réalisation des Travaux, d'une part ; Elle commence à compter de la Date d'Entrée en Vigueur du Marché. Elle s'achève à la Date Effective de Réception de la totalité des Travaux. - Une Phase de Gestion du Réseau de Chaleur, d'autre part. Elle commence à compter de la fin de la Période Transitoire. Elle s'achève à la fin du Marché. On distingue la Phase de Gestion avant/pendant les Travaux (chaufferie gaz) et la Phase de Gestion après les Travaux (chaufferie biomasse). La Date Contractuelle de Réception des Travaux est fixée dans l'Acte d'Engagement. L'une des cibles du Marché est d'achever les travaux d'établissement dans un délai de dix-huit (18) mois. Un critère de sélection des offres sera associé à cette cible. Clause d'insertion sociale : Le Marché comporte une clause d'insertion sociale. Les modalités d'exécution de cette clause seront précisées dans les Documents de la consultation (phase offres). Part confiée aux PME ou artisans : En application des articles L. 2152-9, L. 2171-8 et R. 2171-23 du Code de la commande publique, le titulaire du Marché, s'il n'est pas lui-même une PME ou un artisan, s'engage à confier directement ou indirectement une part minimale de 20 % de son montant prévisionnel à des PME ou à des artisans. La part d'exécution effectivement proposée au-delà de ce seuil constitue un critère d'attribution conformément au Code de la commande publique. La fourniture d'énergie nécessaire à l'exploitation du réseau (P1) peut être prise en compte pour le calcul de ce seuil, à la condition que le titulaire identifie nommément, le cas échéant, le ou les fournisseurs d'énergie répondant à la qualification de PME ou d'artisan, et produise une copie du ou des contrats d'approvisionnement correspondants. Valeur totale estimée hors Taxes : 17 771 160 €HT sur 22 ans qui correspond à la durée totale du marché. La valeur estimée totale du contrat est donnée à titre indicatif et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de l'ASL. L'une des cibles du Marché est de baisser les tarifs R1R2 par rapport à la situation actuelle (tel que présenté dans le bilan facturation). Un critère de sélection / d'attribution des offres sera prévu concernant les tarifs (phase 2 de remise des offres)

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Voir article 13 du règlement d'appel public à candidature sur le contenu des candidatures à remettre pour sélection : Les candidats produiront un dossier complet comprenant les pièces suivantes : 1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : a) Une lettre de candidature présentant le candidat (Formulaire DC1 ou équivalent). En cas de groupement, la lettre de candidature indiquera la composition, la forme du groupement et l'identité du mandataire. Elle contient une déclaration sur l'honneur du candidat (pour le candidat individuel ou chaque membre du groupement) attestant ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ; b) Une présentation des différentes compétences ou organigramme du groupement pour l'exécution du Marché. c) Pour le ou les architectes, copie de l'inscription à l'ordre des architectes. d) S'il le souhaite, le candidat peut compléter sa lettre de candidature d'un exposé succinct de ses motivations afin d'explicitier ses capacités techniques et professionnelles (maximum 10 pages recto). 2. Capacité économique et financière : e) Pour chaque membre du groupement : Déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires, le cas échéant, concernant des prestations similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Niveau(x) spécifique(s)

minimal(aux) exigé(s) : Chiffre d'affaires minimal annuel total du groupement candidat exigé (calculé sur la moyenne des trois dernières années) supérieur à 2 millions d'euros. 3. Capacité technique et professionnelle : f) Pour l'ensemble du Groupement : Liste commune des principales prestations similaires ou pertinentes réalisées au cours des dix dernières années, indiquant notamment la date, l'état d'avancement du projet, le lieu, l'autorité concédante ou le Pouvoir Adjudicateur, le montant des investissements, le mix énergétique, la longueur du réseau, le type de contrat, la puissance du réseau, et tous autres éléments pertinents. Nombre maximum de références à présenter pour l'ensemble du groupement : 9 références. o 3 références en conception / études o 3 références en réalisation o 3 références en exploitation g) Pour chaque membre du groupement : Copie des certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise en lien avec les prestations du contrat et établis par des organismes indépendants. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen équivalent. h) Pour chaque membre du groupement : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature. i) Pour chaque membre du groupement : Déclaration concernant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des trois derniers exercices ; j) Pour chaque membre du groupement : Les noms et les qualifications professionnelles pertinentes (CV) des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du contrat en question, en distinguer les prestations de conception-réalisation d'une part et les prestations d'exploitation-maintenance d'autre part (R. 2142-13 du Code de la commande publique). NOTA : # Les candidats sont autorisés à présenter leur candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). # Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le Pouvoir Adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système / espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit. # Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, l'un des renseignements demandés au titre de la présentation des capacités économiques et financières, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le Pouvoir Adjudicateur. # Lorsqu'il demande à un candidat de fournir un certificat, une attestation ou tout autre document prouvant qu'une exigence a été satisfaite, le Pouvoir Adjudicateur accepte tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne. Elle n'impose pas la remise de documents sous forme d'original, de copie certifiée conforme ou de traduction certifiée, sauf lorsque cela est justifié par une raison impérieuse d'intérêt général. Les critères objectifs de limitation / de sélection du nombre de candidats (nombre minimal de candidats envisagé : 3 / nombre maximal de candidats envisagé : 3) sont les suivants : 1. Critère Capacités professionnelles pondéré à 50% : • 80% : 9 références fixé supra art 13 du RC, appropriées et proportionnées à l'objet du contrat ou à ses conditions d'exécution • 20% : certificats de qualification du candidat, appropriées et proportionnées à l'objet du contrat ou à ses conditions d'exécution 2. Critère Capacités techniques pondéré à 50% : Pour chacune des 3 compétences visées voir article 10.2 du règlement d'appel public à candidature : • 50% : moyens matériels/technique ; • 50% : moyens humains, appropriés et proportionnés à l'objet du contrat ou à ses conditions d'exécution ; 3. Critère Capacités économiques et financières : seuil minimum à atteindre fixé voir art 13 du règlement d'appel public à candidature

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

Nombre maximal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: A l'issue de la phase 1, 3 candidats seront invités à remettre une offre dans le cadre de la phase 2.

Ces 3 candidats remettront une offre dans les conditions prévues aux articles 15 et 16 du règlement d'appel public à candidature téléchargeable sur www.marches-securises.fr (référence : 2026DT34). Le Pouvoir Adjudicateur

vérifie que les offres sont régulières, acceptables et appropriées, étant précisé qu'est : (a) inappropriée, une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du Pouvoir Adjudicateur formulés dans les documents de la consultation, (b) irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale, (c) inacceptable, une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la phase de négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la phase de négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres. A l'issue de la phase 2 contenant la remise des offres et la négociation, le marché sera attribué sur la base des types de critères d'attribution suivants ; le coût global (prix) ainsi que la qualité technique figurent parmi les critères d'attribution suivants : • Coût global (critère pondéré à 40%) • Valeur technique (critère pondéré à 57%) • Part de l'exécution confiée aux PME ou artisans (critère pondéré à 3%) (cette part ne pourra pas être inférieure au seuil minimum de 20% du montant prévisionnel du marché conformément à l'article 9.2 du Règlement d'appel public à candidature)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou des parties de ceux-ci) sont officieusement disponibles: français

Adresse des documents de marché: www.marches-securises.fr

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variante: Autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 09/09/2026 12:00 +02:00

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: Dans le cadre de la présente consultation, le Pouvoir Adjudicateur communique aux soumissionnaires un certain nombre d'informations, documents, données et éléments techniques, commerciaux, financiers ou organisationnels, nécessaires à l'élaboration de leur offre. Les soumissionnaires reconnaissent que l'ensemble de ces informations, quel qu'en soit le support, ainsi que toute information obtenue ultérieurement dans le cadre de la procédure, sont strictement confidentielles. À ce titre, chaque soumissionnaire s'engage à : # Limiter l'accès aux informations confidentielles aux seules personnes ayant besoin d'en connaître pour l'élaboration de l'offre, en assurant leur respect des obligations de confidentialité # Utiliser les informations uniquement aux fins de la présente consultation et à ne pas les exploiter pour d'autres activités ou projets # Restituer ou détruire tout document ou support contenant des informations confidentielles, y compris les copies ou reproductions réalisées à l'issue de la consultation # Informer immédiatement le Pouvoir Adjudicateur de toute divulgation accidentelle ou utilisation non autorisée d'informations confidentielles L'ensemble de ces obligations restera en vigueur pendant toute la durée de la consultation, puis pendant une période de 5 ans à compter de sa clôture, quelle qu'en soit l'issue.

Le non-respect des présentes obligations peut entraîner l'exclusion de la procédure, sans préjudice des actions civiles ou pénales pouvant être engagées par le Pouvoir Adjudicateur.

Facturation électronique: Autorisée

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué: Voir conditions générales de participation décrites plus haut dans l'avis d'appel public à candidature et également l'article 10.1 du règlement d'appel public à candidature

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel avant la conclusion du contrat (article 2 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique) - Référé contractuel après la conclusion du contrat (article 11 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique) - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal judiciaire de Lille sis 13 AVENUE DU PEUPLE BELGE BP 729 59034 Lille Email : tj1-lille@justice.fr Tel : 0320783333 Fax : 0320785009

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

8 Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel: LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Numéro d'enregistrement: 97568019000025

Adresse postale: 5 rue SAINT PIERRE BP 158 5 rue SAINT PIERRE BP 158

Ville: YVETOT

Code postal: 76190

Subdivision pays (NUTS): Seine-Maritime (FRD22)

Pays: France

Point de contact: MME MASSCHELEIN ERIC - Responsable pôle marchés

Adresse électronique: e.masschelein@logeal-immobiliere.fr

Téléphone: 0235959200

Profil de l'acheteur: www.marches-securises.fr

Rôles de cette organisation:

Acheteur

TED eSender

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché
Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché
Organisation chargée des procédures de recours
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 2b7dbc8b-02a3-40a8-92e3-217c5efd2039 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis: 15/07/2026 15:49 +02:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français